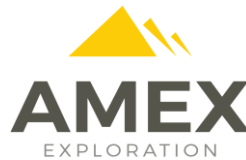


Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Version modifiée et mise à jour du document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

Le 7 octobre 2024



Amex Exploration Inc.
(la « Société » ou « Amex »)

PARTIE 1
SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement :	Jusqu'à 4 710 000 unités (chacune, une « unité ») de la Société, chacune étant composée de une action ordinaire du capital-actions de la Société (chacune, une « action ordinaire »), et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier, un « bon de souscription ») de la Société. Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire (chacune, une « action visée par un bon de souscription ») au prix d'exercice de 1,40 \$ par action visée par un bon de souscription pendant la période de 24 mois suivant la date d'émission.
Prix d'offre :	1,15 \$ par unité (le « prix d'émission »).
Montant du placement :	5 416 500 \$
Date de clôture :	Il est prévu que la clôture aura lieu le 15 octobre 2024 ou vers cette date (la « date de clôture »).
Restrictions à la revente :	Il est prévu que si elles sont vendues à des acheteurs qui sont des résidents canadiens, les unités seront librement négociables sans délai en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

Bourse :	Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « AMX », à la cote du marché OTCQB sous le symbole « AMXEF », ainsi qu'à la cote de la Frankfurt Stock Exchange sous le symbole « MXO ».
Dernier cours de clôture :	Le 30 septembre 2024, dernier jour de bourse ayant précédé la date du présent document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires du capital-actions de la Société à la cote de la Bourse de croissance TSX s'établissait à 1,17 \$.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. En ce qui a trait au placement de base, la Société déclare ce qui suit.

- **La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou encore en l'inscription de ses titres en bourse.**
- **La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 5 000 000 \$.**
- **La Société ne mettra fin à ce placement que si l'émetteur estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivant le placement.**
- **La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre renferme de l'« information prospective », au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. L'information prospective comprend notamment des renseignements sur la stratégie de la Société, ses plans ou son rendement financier ou d'exploitation futur, et les progrès réalisés sur ses terrains; le moment du placement et son dénouement, notamment la réalisation du placement; l'utilisation projetée de l'emploi du produit tiré du placement et l'utilisation des fonds disponibles par suite de la réalisation du placement; le moment et le montant du financement qui sera nécessaire pour réaliser les plans d'affaires de la Société; la capacité de la Société à poursuivre ses activités; les dépenses en immobilisations; les attentes liées aux permis, à la mise en valeur et aux autres travaux qui pourraient être effectués sur les terrains de la Société; les prévisions relatives à la définition des ressources minérales ou des réserves minérales sur l'un ou l'autre des projets de la Société; les autres occasions stratégiques et de croissance envisagées; les stratégies; la croissance future; le caractère adéquat des ressources financières; et les autres événements ou les autres situations qui pourraient survenir. La plupart du temps, il est possible de reconnaître l'information prospective et les énoncés prospectifs par l'emploi de termes tels que « planifier », « prévoir », « éventuel », « est prévu », « escompté », « est ciblé », « budget », « échéancier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », ou par l'emploi de variantes de ces termes ou expressions ou de leur forme négative, ou encore par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel, et souvent par des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » se concrétiser.

L'information prospective est fondée sur les attentes, les avis, les hypothèses, les estimations et les prévisions actuels de la Société quant à ses activités, au secteur et aux marchés dans lesquels elle exerce ses activités. Une telle information prospective et de tels énoncés prospectifs sont fondés sur de nombreuses hypothèses, notamment la réalisation du placement; l'approbation du placement par les autorités de réglementation; les fluctuations du prix des marchandises; le fait que la conjoncture économique et commerciale ne changera pas de manière défavorable; et la disponibilité d'entrepreneurs indépendants, de l'équipement, des fournitures, des approbations gouvernementales et des autres approbations nécessaires à l'exercice des activités projetées de la Société, selon des modalités raisonnables et en temps opportun. Bien que la direction considère les hypothèses formulées par la Société dans le cadre de l'information prospective ou des énoncés prospectifs comme étant raisonnables au moment de leur formulation, rien ne garantit que ces hypothèses s'avéreront exactes.

L'information prospective et les énoncés prospectifs comportent également des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement et les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qui sont explicitement ou implicitement exprimés dans l'information prospective ou les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent l'incapacité de réaliser le placement; la dépendance envers les membres du personnel clés et les autres membres du personnel; un ralentissement économique éventuel; l'obtention de résultats réels liés aux activités d'exploration différents des résultats prévus; la concurrence livrée par les tiers; les facteurs du marché, notamment la demande future pour des minéraux et les prix découlant de leur vente; les mesures gouvernementales qui pourraient limiter ou éliminer la capacité d'exploiter les terres publiques, comme la création ou l'expansion de territoires délimités par des bornes nationales ou l'extraction de minerai; les politiques et les mesures des gouvernements étrangers, qui pourraient avoir une incidence sur la concurrence liée à l'approvisionnement des minéraux et sur les marchés mondiaux des minéraux; l'atteinte des prévisions de la Société relativement à la production et aux plans d'exploration, de mise en valeur et d'agrandissement des projets dont il est question dans les présentes; les changements apportés à la législation, à la fiscalité, aux contrôles ou aux règlements des gouvernements nationaux et locaux, ou les changements dans l'administration ou les lois, les politiques et les pratiques; les répercussions découlant de la conjoncture économique et commerciale; les fluctuations du prix des métaux; les taux de change; les répercussions liées à l'inflation; les risques généraux liés au secteur minier; le défaut de l'usine, de l'équipement ou des processus de fonctionner comme prévu; les résultats inattendus des études futures; les variations saisonnières et les changements météorologiques imprévus; la réussite des activités d'exploration, les délais liés à l'obtention des permis, la réglementation gouvernementale; les risques environnementaux; les dépenses de remise en état imprévues, les différends ou les réclamations concernant des titres de propriété; ainsi que les facteurs de risque dont il est question dans les présentes ou dans les documents déposés de la Société auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières qui peuvent être consultés sous le profil du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR+** ») de la Société, à l'adresse www.sedarplus.ca. La liste des facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur l'information prospective de la Société qui figure dans le présent document d'offre ou dans les autres documents d'information publique de la Société n'est pas exhaustive.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective pour certaines raisons qui sont exposées dans le présent document d'offre et de certains facteurs liés à l'économie et aux affaires, dont certains pourraient être indépendants de la volonté de la Société. Bien que la Société ait tenté de repérer les principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective ou qui y sont sous-entendus, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions ou aux estimations. Rien ne garantit que l'information prospective et les énoncés prospectifs s'avéreront exacts étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont envisagés, estimés ou prévus. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs ou à l'information prospective. L'information

prospective n'est valide qu'à la date à laquelle elle est fournie. À moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à rediffuser l'information prospective par suite de nouvelles informations ou en raison d'un fait nouveau.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Société ainsi que sur les risques et les obstacles liés à ses activités, les investisseurs devraient examiner ses documents d'information continue qui peuvent être consultés sous le profil SEDAR+ de la Société, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Renseignements scientifiques et techniques

Les renseignements scientifiques et techniques qui figurent dans le présent document d'offre en ce qui a trait aux terrains miniers de la Société ont été examinés et approuvés par M. Aaron Stone, géo., (n° de permis de l'OGQ : 02170), vice-président, Exploration de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

Monnaie

Sauf indication contraire, dans le présent document d'offre, le terme « dollars » et le symbole « \$ » font référence au dollar canadien.

PARTIE 2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Amex est une petite société d'exploration aurifère ciblant les occasions d'exploration au Québec.

Pour l'heure, la Société avance le projet aurifère Perron, qu'elle détient en propriété exclusive (le « **projet aurifère Perron** »). Situé au nord de Rouyn-Noranda, le projet aurifère Perron consiste en 117 claims adjacents qui couvrent une superficie d'environ 4 518 hectares.

Événements récents

Le 5 septembre 2024, la Société a réalisé une estimation des ressources minérales (« **ERM** ») du projet aurifère Perron. Le tableau suivant présente un résumé des résultats de l'étude. Les onces proviennent en majorité de la zone à forte teneur (la « **zone à forte teneur** ») de la Société, mais la zone Denise, la zone Gratien, la zone Grey Cat et la zone Team fournissent également un apport important.

Toutes les zones	Mine à ciel ouvert délimitée Teneur limite de 0,42 g/t Au			Gradins de la mine souterraine Teneur limite de 1,29 g/t Au			Total		
	Tonnes	Au (g/t)	Au (oz)	Tonnes	Au (g/t)	Au (oz)	Tonnes	Au (g/t)	Au (oz)
Ressources mesurées	131 250	1,39	5 880	445 250	6,60	94 530	576 500	5,42	100 400
Ressources indiquées	706 600	1,80	40 780	3 030 580	4,65	452 920	3 737 200	4,11	493 700
Ressources indiquées et mesurées	837 850	1,73	46 660	3 475 830	4,90	547 450	4 313 700	4,28	594 100
Ressources présumées	996 500	2,01	64 420	7 597 300	4,03	985 220	8 593 800	3,80	1 049 650

Le 14 août 2024, la Société a annoncé des résultats de forage qui viennent élargir la superficie de la minéralisation à proximité de la surface de la zone à forte teneur. Les résultats proviennent de trous forés à proximité du dyke de diabase qui traverse perpendiculairement la partie centrale de la zone à forte teneur, dans une section aux propriétés méconnues, et témoignent du potentiel de croissance de l'ensemble du projet aurifère Perron.

Le 31 juillet 2024, la Société a annoncé des résultats de forage de la zone à forte teneur et de la zone Denise qui permettent de mieux définir la zone à forte teneur et d'étendre la superficie de la minéralisation connue de la zone Denise

Le 27 juin 2024, la Société a annoncé les résultats des travaux de forage les plus profonds à ce jour dans la section ouest de la zone aurifère Gratien. La minéralisation semble être une nouvelle lentille, ou « pile », qui fait partie des multiples lentilles de minerai empilées formant la zone aurifère Gratien. Le forage ouvre la porte à une expansion importante de la zone aurifère Gratien. La nouvelle lentille a été découverte dans la rhyolite de la partie supérieure de la zone aurifère Gratien, qui est située dans le Bloc de Beaupré.

Le 12 juin 2024, la Société a annoncé avoir découvert de l'or dans une lithologie jamais vue auparavant au sein du Bloc de Beaupré. La nouvelle zone, nommée « zone JT », se trouve dans un dyke felsique à intermédiaire avec différents niveaux de minéralisation sulfurée qui renferme des teneurs en or. Le dyke de la zone JT est orienté ONO-ESE et son étendue longitudinale mesurée à ce jour est de 275 m, plongeant vers l'est. Il présente une épaisseur de 60 m et demeure ouvert à l'ouest et à l'est, ainsi qu'en profondeur. Le dyke felsique à intermédiaire qui définit la zone JT présente des niveaux variables de minéralisation sulfurée, principalement de la pyrrhotite avec traces de sphalérite. La minéralogie du dyke se compose de feldspath, de quartz, de chlorite et de biotite. La zone JT comprend également des filons de quartz-carbonates aurifères qui sont encaissés dans la rhyolite aphanitique du Bloc de Beaupré.

Le 24 avril 2024, la Société a annoncé que des forages supplémentaires avaient fait ressortir des similitudes entre les zones aurifères Team, 210 et E3. La Société a regroupé les trois zones en une seule appelée « zone Team », ce qui vient créer un corridor minéralisé élargi qui chevauche la faille de Normétal du côté nord-est du Bloc de Beaupré.

Le 28 mars 2024, la Société a annoncé qu'elle avait recoupé le composite aurifère présentant la plus forte teneur à ce jour au sein de la zone Gratien. Le recoupement situé à proximité de la surface a été découvert dans l'extension occidentale des corps minéralisés de la zone Gratien. Affichant un facteur métal de 268,82, ce recoupement représente le composite à plus haute teneur de la Société à l'extérieur de la zone à forte teneur.

Le 20 mars 2024, la Société a annoncé les résultats d'analyse d'un trou métallurgique foré en aval-pendage dans la zone QF, qui ont révélé des teneurs de 3,43 % Cu, 34,00 g/t Ag, 1,80 % Zn et 0,30 g/t Au sur 20,80 m. Une deuxième lentille de minerai présente des teneurs de 1,19 % Cu, 7,44 g/t Ag, 0,15 % Zn et 0,11 g/t Au sur 15,70 m. La zone QF, qui se trouve à environ 200 m au nord-est de la zone aurifère Team, est un corps de sulfures massifs volcanogènes (SMV). Elle est située à environ 5 km de l'ancienne mine de Normétal, qui a produit plus de 10,1 Mt de 2,24 % Cu, 5,41 % Zn, 0,53 g/t Au et 44,45 g/t Ag.

Le 18 mars 2024, la Société a annoncé les résultats d'essais métallurgiques réalisés dans les zones Denise, Gratien, Grey Cat et Team. Les taux de récupération de l'or obtenus (gravité + flottation + lixiviation) ont montré une excellente récupération de plus de 95 % dans tous les échantillons et de plus de 98 % dans les échantillons à forte teneur.

Le 20 février 2024, la Société a annoncé des résultats d'analyse à forte teneur aurifère dans la nouvelle extension occidentale de la zone aurifère Gratien, qui n'avait pas encore fait l'objet de forages. Certains trous de forage visaient également à étendre et à délimiter la zone Team et la zone aurifère E3.

Le 2 février 2024, la Société a réalisé le placement privé sans intermédiaire de 11 344 130 actions accréditatives de charité (chacune, une « **action AC** ») au prix de 2,35 \$ chacune afin de réunir un produit brut total de 26,65 millions de dollars (le « **placement d'actions AC** »). Dans le cadre du placement d'actions AC, Eldorado Gold Corporation (« **Eldorado** ») a réalisé un investissement stratégique dans la Société en faisant l'acquisition de 11 344 130 actions ordinaires de la Société (l'« **investissement stratégique** »). L'investissement stratégique représente une participation d'environ 9,9 % dans les actions

ordinaires de la Société émises et en circulation, compte non tenu de la dilution. Dans le cadre de l'investissement stratégique, la Société a accordé à Eldorado les droits antidilution habituels, ce qui lui permettra de maintenir sa participation. Chaque action AC est admissible à titre d'« action accréditive » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de l'article 359.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec). En outre, dans le cas des souscripteurs d'actions AC qui sont des résidents du Québec admissibles en vertu de la *Loi sur les impôts* (Québec), les frais d'exploration au Canada pourront également être inclus dans le « compte relatif à certains frais d'exploration québécois » au sens de l'article 726.4.10 de la *Loi sur les impôts* (Québec) et dans le « compte relatif à certains frais québécois d'exploration minière de surface ou d'exploration pétrolière ou gazière » au sens de l'article 726.4.17.2 de la *Loi sur les impôts* (Québec). Dans le cadre du placement d'actions AC, Corporation financière PI a agi en qualité de conseiller financier de la Société et a touché des honoraires pour services-conseils de 790 000 \$.

Le 3 janvier 2024, la Société a annoncé qu'elle a effectué des trous de forage dans le but de délimiter la partie orientale de la zone à forte teneur. Les résultats ont principalement permis de mieux définir cette zone.

Le 14 novembre 2023, la Société a annoncé la découverte d'un important recoupement de 16,97 g/t Au sur 47,70 m dans le trou PE-23-710 lors de travaux de forage axés sur les ressources de la zone à forte teneur. Dans le cadre de ces travaux, il a été recommandé à la Société de forer d'ouest en est pour délimiter les marges d'un dyke de diabase protérozoïque tardif, de façon à en quantifier précisément la forme et le volume aux fins de modélisation des ressources. La Société a effectué des forages partiels parallèlement à la direction de la zone à forte teneur, ce qui lui a permis de repérer de l'or visible sur une vaste largeur dans une zone qui était auparavant considérée comme faiblement minéralisée. Ces résultats mettent en évidence la continuité de la minéralisation parallèlement à la direction de la zone à forte teneur ainsi que sa teneur élevée constante.

Le 23 octobre 2023, la Société a annoncé qu'elle a effectué des trous de forage dans le but d'explorer et de délimiter la zone Denise. Les résultats du trou de forage PE-23-663 affichent 8,48 g/t Au sur une distance de 9,50 m, dont 155,15 g/t Au sur 0,50 m à une profondeur d'environ 600 m. Les résultats du trou de forage PE-23-681W1 affichent 29,27 g/t Au sur 4,20 m, dont 236,57 g/t Au sur 0,5 m à une profondeur d'environ 570 m. Les résultats du trou de forage PE-23-621 affichent 12,60 g/t Au sur 4,30 m, dont 32,57 g/t Au sur 1,50 m à une profondeur d'environ 565 m.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document que la Société a déposé au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

La Société a été informée que 2176423 Ontario Ltd., un initié de la Société, envisage d'acheter 870 000 unités en contrepartie de 1 000 500 \$ dans le cadre du placement. Une telle participation sera réputée constituer une opération avec une personne apparentée aux termes du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »). Toutefois, la Société prévoit qu'une telle opération sera dispensée de l'obligation d'évaluation officielle et de l'obligation d'approbation des actionnaires prévues par le Règlement 61-101 du fait que la juste valeur marchande des unités qui feront l'objet de la souscription n'excédera pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous atteindre grâce aux fonds disponibles?

La Société affectera le produit net tiré du placement d'unités à l'avancement de l'étude économique préliminaire visant son projet aurifère Perron ainsi qu'aux besoins généraux du fonds de roulement. La Société dispose des ressources financières nécessaires pour son programme d'exploration en cours.

PARTIE 3
EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	5 416 500 \$
B	Commissions de placement et frais ¹⁾	162 495 \$
C	Frais estimatifs liés au placement (avocats, comptables et auditeurs)	50 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	5 204 005 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	14 318 189 \$
F	Sources de financement supplémentaires	s. o.
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	19 522 194 \$

Note :

1) Dans l'hypothèse du paiement d'une commission en espèces de 3 % sur la totalité des unités vendues dans le cadre du placement.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Étude économique préliminaire	1 000 000 \$
Modélisation des ressources	800 000 \$
Études environnementales et permis	500 000 \$
Poursuite des travaux d'aménagement et d'agrandissement du projet aurifère Perron	900 000 \$
Études géophysiques visant le projet aurifère Perron	100 000 \$
Analyses en laboratoire	1 500 000 \$
Forage au projet aurifère Perron	11 000 000 \$

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Étude géologique	1 800 000 \$
Besoins généraux du fonds de roulement ¹⁾	1 922 194 \$
Total	19 522 194 \$

Note :

1) Ces chiffres représentent les frais généraux et administratifs prévus de la Société, le paiement des dettes et des charges actuelles et prévues à court terme, ainsi que les fonds excédentaires que la Société pourra affecter à d'autres fins.

L'emploi du produit et l'échéancier indiqués ci-dessus représentent les façons dont la Société a actuellement l'intention d'affecter le produit selon la connaissance, la planification et les attentes actuelles de sa direction. Bien que la Société ait l'intention de ventiler le produit tiré du placement d'unités de la manière indiquée ci-dessus, certaines circonstances pourraient faire en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, il soit jugé prudent ou nécessaire de réaffecter les fonds d'une manière considérablement différente de celle qui est indiquée ci-dessus, du fait que les montants réellement attribués et engagés seront tributaires de différents facteurs, notamment de la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Mise en garde relativement à l'information prospective » ci-dessus.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Les activités de financement antérieures qui sont présentées dans le tableau suivant se rapportent aux fonds reçus ou mobilisés, selon le cas, dans le cadre du placement d'actions AC de 2024.

Activités de financement antérieures	Emploi déclaré du produit net	Montant déclaré	Utilisation à ce jour (et explication de la variation, s'il y a lieu)	Variation
Placement d'actions AC de 2024	« Frais d'exploration au Canada » et « dépenses minières déterminées » au sens donné à ces termes dans la Loi de l'impôt	26 658 706 \$	13 098 435,92 \$	13 560 270,08 \$

PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, s'il y a lieu, et quelle est leur rémunération?

La Société pourrait rémunérer certains démarcheurs admissibles (chacun, un « démarcheur ») au moyen d'une commission en espèces pouvant atteindre 3 % du produit brut du placement réuni auprès des souscripteurs trouvés par le démarcheur.

PARTIE 5 DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droit d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec Amex,
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre Amex et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents d'information continue de Amex sous le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de Amex, veuillez visiter le site Web de la Société à l'adresse www.amexploration.com.

Les investisseurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres questions liées à leur placement dans les unités.

PARTIE 7 DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 7 octobre 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 7 octobre 2024

Par : « Victor Cantore »
 Nom : Victor Cantore
 Titre : Chef de la direction

Par : « Patrick Musampa »
 Nom : Patrick Musampa
 Titre : Chef des finances